

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2655**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Conseiller financier en assurances de personnes et en placement (Fiche incomplète)

Nouvel intitulé : Conseiller commercial spécialisé en assurances de personnes et produits financiers

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Société de Gestion de l'ESCCOT - Ecole Supérieure de Commerce Communication Tourisme	Président, Directeur de l'ESCCOT

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313w Vente de produits financiers

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette fiche est incomplète. Les informations qui y figurent sont celles qui ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Française.

Voir libellé certification suivante dans le cadre 'Pour plus d'informations'.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 octobre 1998 publié au Journal Officiel du 30 octobre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé "Conseiller financier en assurances de personnes et en placements". L'homologation prend effet à compter de 1994.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1994 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

SOCIETE DE GESTION DE L'ESCOT ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE COMMUNICATION TOURISME

Parc d'activités 'Les Peupliers II' 29, avenue des peupliers

35510 CESSON-SEVIGNE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Nouvel intitulé : - Conseiller commercial spécialisé en assurances de personnes et produits financiers (Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004).

Certification suivante : Conseiller commercial spécialisé en assurances de personnes et produits financiers